

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	22/11/2022
Certifié exécutoire le	30/11/2022
Date d'affichage	30/11/2022
Envoyé en préfecture le	30/11/2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COUTURAS Alain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

150-2022 Attribution du marché « Travaux de restauration de zones humides »

Dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, des travaux pour la restauration, préservation des fonctionnalités des zones humides de tête de bassin versant dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sont prévus. Ils sont financés à hauteur de 80 % par la Région Nouvelle Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projet « Restauration des zones humides de tête de bassin versant ».

Le marché concerne deux sites, la tourbière de Boulou à Affieux (lot1) et la tourbière de Peyrat à Pradines (lot 2). Il s'agit de travaux pour permettre notamment la remise en pâturage de ces zones : pose de clôtures, pose d'abreuvoirs gravitaire, broyage de végétation, comblement de rigoles et réalisation d'un franchissement de ruisseau.

Suite à consultation, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 novembre 2022 et a ouvert et analysé deux offres. Les deux entreprises ayant remis une offre sont l'entreprise BORIE TP d'Ussel et l'entreprise CAPPE Fabien de Chamberet.

Après analyse des offres et sur proposition de la commission d'ouverture des plis, le Président propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise CAPPE Fabien pour un montant total de 43 012.50 € HT soit 51 615 € TTC ;

Lot 1 : Le montant de l'offre s'élève à 30 717.50 euros HT soit 36 861 euros TTC.

Lot 2 : Le montant de l'offre s'élève à 12 295 euros HT soit 14 754 euros TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'attribuer le marché à l'entreprise CAPPE Fabien,
- D'inscrire cette somme au budget 2023,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

Fait à Treignac le 02/12/2022
Le Président, Philippe JENTY

